



DÉCLARATION DU SNESUP-FSU AU CTU DU 13 JANVIER 2021

La loi de programmation de la recherche a été promulguée le 24 décembre 2020 après que le conseil constitutionnel ait validé sa conformité avec les principes d'indépendance des enseignant·es-chercheur·es et de l'égal accès à l'emploi public. Le MESRI avait annoncé auparavant une concertation sur sa mise en œuvre sans donner d'éléments de calendrier clairs. Le CTU a été convoqué ce mercredi 13 janvier par un courrier datant du 29 décembre tandis que les organisations représentatives des EC n'ont pas eu de nouvelles sur cette concertation ni de réponses aux remarques et interrogations qu'elles avaient fait parvenir à la ministre.

Parallèlement, alors que la procédure de qualification a déjà été lancée dans les sections du CNU, que les candidat·es à la qualification aux fonctions de professeur·e ont passé du temps à rédiger leurs dossiers, que leurs dossiers avaient été répartis à des rapporteur/trice·s, que certains rapporteurs ou rapportrices avaient commencé le travail d'évaluation, ces candidat·es ont appris par un courriel daté du 8 janvier que la qualification par l'instance nationale des maîtres de conférences titulaires candidat·es à un poste de professeur·e des universités n'est plus requise. Le ministère annulait en conséquence l'examen des dossiers par les sections du CNU sans même prévenir préalablement les membres du CNU ni la CP-CNU ! Il aura fallu attendre plus de 18h30 ce vendredi 8 janvier pour que les président·es de section du CNU reçoivent un message du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation les informant de la situation.

Les élu·es du SNESUP-FSU au CTU dénoncent la méthode et le peu de considération de la direction de la DGRH à l'égard des candidat·es dont les dossiers ont été retirés du site Galaxie. Ils et elles dénoncent également le mépris à l'égard des membres du CNU, considéré·es comme portion congrue, et dont le travail est ignoré sans aucun égard. Faut-il rappeler que ces membres du CNU ont été élu·es par leurs pairs et qu'ils/elles les représentent ? En méprisant de la sorte ces collègues, en faisant simplement comme si elles et ils n'existaient pas, c'est toute la communauté que le MESRI ignore.

Les élu·es du SNESUP-FSU au CTU tiennent à renouveler leur confiance aux membres du CNU, et reconnaissent la légitimité et le rôle indispensable de garde-fou de cette institution dans le cadre de la procédure de qualification qui permet de s'appuyer sur des critères définis nationalement par les communautés disciplinaires.

Par ailleurs, les élu·es du SNESUP-FSU au CTU dénoncent vivement la possibilité d'expérimentation permettant de déroger à la qualification nationale par le CNU pour les candidat·es aux postes de maîtres de conférence. Ils/elles appellent les collègues dans les conseils des établissements à s'opposer à ce dispositif dérogatoire qu'ils et elles considèrent comme une atteinte grave à leur statut national et à leur indépendance. ■